

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 octobre 2007  
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)  
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel  
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)  
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max  
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)  
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics – Construction du Tramway 1ère phase – Commande publique artistique – Ligne A – Bordeaux – Construction de l'œuvre « La maison aux personnages » et de ses abords – Contrôle technique – Attribution du MAPA – Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation d'œuvres d'art contemporain en relation avec la mise en service du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a sollicité la procédure de la commande publique du Ministère français de la culture et de la communication qui permet de réaliser des projets dans l'espace social avec des artistes, en partenariat avec les collectivités publiques. Ces projets sont réalisés dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase des lignes de tramway bordelaises.

Dans ce sens, un contrat en date du 21 juillet 2006 a été conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les artistes Ilya et Emilia Kabakov. Ce contrat vise à la réalisation ainsi qu'à l'installation de l'œuvre d'art unique et originale intitulée « La maison aux personnages » place Amélie Raba Léon à Bordeaux.

Cette œuvre se présente sous la forme d'une maison individuelle implantée au centre du carrefour Amélie Raba Léon, occupée par des personnages visibles par le public au travers de ses fenêtres et entourée d'un petit square arboré.

La réalisation de cet ouvrage et de ses abords nécessite la collaboration d'un certain nombre de prestataires extérieurs aux services communautaires.

Il s'agit de :

- un maître d'œuvre, déjà désigné, composé de LA NOUVELLE AGENCE – SARL d'architecture, mandataire, et du bureau d'études CETAB Ingénierie ;
- un coordonnateur SPS, déjà désigné, mission confiée à LVM Ingénierie Sécurité ;
- un contrôleur technique.

Afin d'assurer la mission de contrôle technique d'un coût prévisionnel global et forfaitaire de 6 000 € ht il convient de conclure un marché à procédure adaptée conformément en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Suite à la mise en concurrence six candidats ont demandé un dossier et quatre ont remis une offre.

Après analyse des offres reçues, seules trois sont conformes, il s'avère que la proposition de l'opérateur économique Cete Apave Sudeurope, d'un montant de 4 900 € ht, est la mieux disante.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget annexe Transport, exercice 2007 et 2008, programme TW10J – Chapitre 23 – article 23180102 – CRB H340.

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la mission Tramway, Immeuble Guyenne, 5<sup>ème</sup> étage, cellule passation des marchés.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner ce marché à procédure adaptée et autoriser Monsieur le Président à signer :

- Le marché à procédure adaptée pour un montant de 4 900 € ht soit 5 860,40 € T.T.C.
- tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 NOVEMBRE 2007**

**PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2007**

M. ALAIN CAZABONNE